

Collecte d'informations auprès de la population directement touchée par le projet

Plan de travail

Contexte

AECOM est en train de réaliser une étude d'impact pour la construction d'une voie ferroviaire contournant le centre-ville de Lac-Mégantic. Cette étude sera soumise au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MDDELCC). Elle s'inscrit dans la foulée de l'étude d'opportunité réalisée par AECOM pour le compte de la ville de Lac-Mégantic (AECOM, mars 2016).

L'étude d'opportunité a démontré que la voie de contournement à l'étude (option 3, corridor 1) est très avantageuse par rapport au statu quo (maintien de la voie ferroviaire au centre-ville) quant aux préjudices potentiels à la santé de la population, notamment en raison de la forte réduction du nombre de bâtiments résidentiels situés dans un rayon de moins de 500 mètres de la voie ferroviaire (1 346 à 186). La voie de contournement à l'étude est aussi plus avantageuse que le statu quo sur les plans de la réalisation technique, de l'environnement et de l'aménagement du territoire.

Dans un récent rapport de la Direction de santé publique de l'Estrie (*Emplacement de la voie ferroviaire à Lac-Mégantic : pertinence d'une évaluation d'impact sur la santé*, 2015), il est clairement indiqué que la mobilisation citoyenne pour la construction d'une voie de contournement est très forte. La Direction de santé publique de l'Estrie y mentionnait que ce projet soulève des enjeux touchant la santé de la population de Lac-Mégantic, notamment des enjeux psychosociaux. De son côté, le comité de pilotage qui a contribué à la réalisation de cette étude – comité composé d'intervenants municipaux et communautaires, ainsi que de professionnels du domaine de la santé et des services sociaux - s'attendait à ce que les impacts du projet sur la santé soient évalués de façon rigoureuse.

Afin de guider le travail de l'initiateur (Ville de Lac-Mégantic) et de la firme retenue pour réaliser l'étude d'impact (AECOM), le comité de pilotage recommandait que la décision sur la voie de contournement ferroviaire se base, entre autres, sur une évaluation des impacts sur la santé (ÉIS) réalisée à partir d'un cadre sur les déterminants de la santé, incluant les aspects sociaux de la santé. Pour ce faire, le comité proposait une méthodologie en 5 étapes qui est standard aux pratiques généralement reconnues dans le domaine des évaluations d'impact sur l'environnement :

- 1- dépistage (identification des possibles répercussions);
- 2- cadrage (identification de la population à l'étude et des impacts à analyser);
- 3- collecte de données et analyse des impacts;
- 4- recommandations (évaluation des impacts et identification des mesures d'atténuation / bonification);
- 5- suivi des recommandations.

Dans le rapport d'étude, le comité de pilotage procédait à une analyse préliminaire des impacts potentiels sur les principaux déterminants de la santé pour chacune des deux options (statu quo versus voie de contournement). On y brossait un portrait de la santé des Méganticois, décrivait les impacts de la tragédie de 2013 (santé psychologique et utilisation des services psychosociaux), et présentait les craintes exprimées par

la population, notamment les groupes vulnérables, lors des nombreuses rencontres et activités d'information / consultation tenues à Lac-Mégantic depuis la tragédie. Le rapport d'étude présentait aussi une modélisation des interrelations entre la présence de la voie ferrée dans la communauté, les déterminants de la santé touchés par la voie et les impacts potentiels sur la santé mentale et physique de la population. Selon l'étude, les six principaux déterminants de la santé touchés sont les suivants :

- 1- sécurité et sentiment de sécurité;
- 2- habitudes de vie;
- 3- activités économiques et emploi;
- 4- accès aux services et au logement;
- 5- nuisances associées au bruit et aux vibrations;
- 6- soutien et cohésion sociale.

Les résultats de cette analyse constituent en quelque sorte les deux premières étapes (dépistage et cadrage) de la méthodologie proposée. AECOM entend s'appuyer sur ces résultats pour réaliser les étapes subséquentes de collecte d'informations, d'analyse et d'évaluation prévues dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement en cours.

Besoin de recueillir de l'information auprès de la population directement touchée par le projet

Même si on peut affirmer que la construction d'une voie de contournement aura probablement des impacts positifs sur la santé de l'ensemble de la population de Lac-Mégantic, ceux qui vivent et travaillent à proximité de la future voie de contournement, soit dans un rayon de 500 mètres, risquent d'être touchés négativement par le projet. En conséquence, les impacts du projet sur la santé de ce groupe de la population devront faire l'objet d'une évaluation spécifique.

Afin de documenter les conditions socio-économiques et de santé des groupes de la population directement touchés par le projet, ainsi que de recueillir leurs préoccupations, leurs craintes et d'identifier les enjeux sociaux associés à la construction d'une voie de contournement, la méthodologie proposée vise à procéder à une collecte d'informations auprès de cette population. Cette collecte se réalisera par des entrevues téléphoniques et des rencontres collectives avec les groupes visés. À des fins comparatives, des entrevues téléphoniques seront aussi réalisées avec un groupe témoin composé de personnes vivant dans un rayon de 500 mètres de la voie ferrée existante.

Plan de travail proposé par AECOM

Pour ce faire, AECOM propose un plan de travail en quatre étapes. En début de mandat, afin de mettre à profit l'expertise et la connaissance du milieu des représentants de la Santé publique, AECOM entend les contacter afin d'obtenir leurs conseils et leurs commentaires sur l'étude proposée, notamment sur la recherche d'informations existantes, sur la méthode d'enquête, ainsi que sur les résultats de la collecte de données. Cet échange sera uniquement consultatif : précisons que le mandataire de l'étude assumera la pleine et entière responsabilité de celle-ci et n'impliquera pas les instances publiques.

Les quatre étapes sont les suivantes :

- 1- élaboration de la méthode et des instruments de collecte d'information;
- 2- tenue d'entrevues téléphoniques avec un échantillon de la population;
- 3- tenue de rencontres collectives avec des représentants de groupes cibles;
- 4- analyse des résultats et intégration à l'étude d'impact.

Étape 1 : Élaboration de la méthode et des instruments de collecte d'information

Cette première étape vise quatre objectifs spécifiques : le premier est d'identifier les groupes de la population à l'étude et de définir leur profil; le deuxième est de définir les thèmes à aborder lors de la collecte de données; le troisième est d'élaborer la méthode de collecte de données; et le quatrième est de produire des instruments d'enquête adaptés à la population visée et aux thèmes sélectionnés.

Les activités prévues lors de cette étape sont les suivantes :

- Élaboration de la méthode de collecte de données.
- Identification de la population à l'étude et constitution de l'échantillon.
- Production des instruments d'enquête : un questionnaire pour les rencontres téléphoniques et une grille d'entrevue pour les rencontres collectives.

Étape 2 : Entrevues téléphoniques avec un échantillon de la population

La deuxième étape est la réalisation d'entrevues téléphoniques auprès de la population directement touchée par le projet. Une équipe de deux agents de recherche d'AECOM sollicitera la participation de la population visée (sur la base du plan d'échantillonnage établi à l'étape 1) au cours d'une enquête téléphonique de deux semaines. Afin de favoriser la plus grande participation possible à l'étude, la ville de Lac-Mégantic pourra, au préalable, annoncer par courrier (ou autre moyen) la réalisation de l'étude à la population.

AECOM estime que les entrevues dureront en moyenne une vingtaine de minutes. Les thèmes abordés concernent les caractéristiques socio-économiques et de santé des répondants, les impacts vécus par eux et leurs proches suite à la tragédie de 2013, ainsi que les craintes, les préoccupations et les attentes en regard d'une possible voie de contournement.

AECOM prévoit réaliser un total de 275 entrevues téléphoniques auprès de la population du groupe cible et du groupe témoin.

Les résultats de ces entrevues seront colligés par AECOM. Ils serviront à alimenter les discussions et les échanges lors de la tenue des rencontres collectives.

Étape 3 : Rencontres collectives avec des représentants de groupes cibles

La troisième étape consiste à organiser et tenir des rencontres collectives avec des représentants de groupes cibles qui sont vulnérables ou particulièrement touchés par le projet (exemples : les gens à faibles revenus, gens qui souffrent déjà de problèmes psychologiques en lien avec la tragédie de 2013, les commerçants, etc.).

À titre préliminaire, AECOM prévoit tenir un minimum de 4 rencontres d'une durée de 3 heures chacune. AECOM profitera de ces rencontres pour faire un résumé des principales caractéristiques du projet et pour présenter les résultats préliminaires des entrevues téléphoniques. Ces résultats serviront à alimenter le contenu des discussions avec les participants. À l'instar des participants aux entrevues téléphoniques, ceux-ci s'exprimeront sur leurs craintes, leurs préoccupations et leurs attentes envers le projet. Ils fourniront de précieuses informations permettant de préciser la nature des impacts potentiels du projet ainsi que les mesures d'atténuation et de bonification qui pourraient mises en œuvre.

Les résultats de ces entrevues collectives seront colligés par AECOM.

Étape 4 : Analyse des résultats et intégration à l'étude d'impact

À la dernière étape, AECOM analysera les résultats des entrevues téléphoniques et des rencontres collectives. Pour ce faire, AECOM procédera à l'analyse statistique des résultats des entrevues téléphoniques. Une analyse qualitative des résultats des rencontres collectives sera réalisée en utilisant une grille matricielle identifiant les interrelations entre, d'une part, les différentes composantes du projet, et d'autre part, les différents aspects des déterminants de la santé discutés par les participants aux rencontres collectives.

AECOM produira ensuite un rapport-synthèse préliminaire qui sera transmis aux représentants de la Ville de Lac-Mégantic pour commentaires. Les commentaires seront ensuite discutés au cours d'une rencontre de travail entre les deux parties. Un rapport-synthèse final sera ensuite produit par AECOM.

Les résultats contenus dans ce rapport seront par la suite intégrés par AECOM à l'étude d'impact sur l'environnement. Ces résultats serviront à évaluer l'importance des impacts du projet sur la santé de la population ainsi qu'à identifier les mesures d'atténuation et de bonification pertinentes.